

Prix Média des Académies suisses des sciences

Les Académies suisses des sciences encouragent le dialogue entre la science et la société. Les journalistes jouent un rôle prépondérant dans ce dialogue en portant un éclairage critique sur des thèmes complexes qui s'adressent à un large public. Avec le Prix Média, qui récompense chaque année un travail journalistique sur un sujet touchant à la science et la recherche, les Académies suisses des sciences souhaitent mettre à l'honneur le travail journalistique. Pour une contribution, deux personnes maximum peuvent être nominées. Le délai de soumission est fixé au **15 mai 2021**.

Candidature pour le Prix Média des Académies suisses des sciences

Renseignements relatifs au ou à la journaliste qui dépose sa candidature :

Titre, Nom et Prénom :

Adresse :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Titre contribution :

Date de publication :

Renseignements relatifs au ou à la journaliste qui dépose sa candidature :

Titre, Nom et Prénom :

Adresse :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Titre contribution :

(Le cas échéant) nommé·e par :

Titre, Nom et Prénom :

Adresse :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Académies suisses des sciences (a+) • Secrétariat général

Maison des Académies • Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne • Suisse

+41 31 306 92 20 • info@akademien-schweiz.ch • akademien-schweiz.ch  [@academies_ch](https://twitter.com/academies_ch)

 [@swiss_academies](https://www.instagram.com/swiss_academies)

Conditions de participations

Le Prix Média récompense la haute qualité journalistique et professionnelle d'une contribution portant sur un sujet qui touche à la science et à la recherche. Celle-ci s'adresse prioritairement à un public profane et est publiée dans un média paraissant régulièrement en Suisse. (cf. règlement)

Période de publication : du 16 mai 2020 au 15 mai 2021

Délai de soumission : 15 mai 2021

Les articles de journaux sont transmis de préférence par e-mail en format PDF. Dans la mesure du possible, les émissions télévisées ou radiodiffusées sont transmises par l'intermédiaire d'un lien vers une version en ligne ou sous forme de fichier audio ou vidéo avec wetransfer.

Après avoir été récompensé·e une première fois, un ou une lauréate ne peut être distingué·e une nouvelle fois qu'après 2 ans.

- **Résumé** de la contribution (2000 signes au maximum)

- Court texte retraçant le **curriculum vitae** du candidat·e (3000 signes au maximum)

- Je confirme avoir lu le règlement du Prix Média et j'en accepte les conditions.
- Je confirme avoir lu la Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste et j'accepte les dispositions énoncées.

Lieu et date :

Signature :

Veillez adresser votre candidature à : info@prixmedia.ch